



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSPORT D'URNE FUNÉRAIRE
EN DEHORS DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN**

=====

Pièces à Fournir

- ① Une demande écrite et signée de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles (document annexé) ;

La demande doit préciser :
 - le mode de transport qui sera employé, route, avion, train, bateaux,
 - le jour, l'heure et le lieu de départ des cendres depuis le territoire métropolitain,
 - le jour, l'heure et le lieu d'arrivée de l'urne (indiquer le trajet détaillé).

- ② La photocopie recto verso lisible de la pièce d'identité en cours de validité du demandeur ;

- ③ L'acte de décès, établi par le maire de la commune du lieu de décès ;

- ④ L'autorisation de crémation ;

- ⑤ Le certificat de crémation établi par l'établissement d'incinération (le crématorium)

- ⑥ En cas d'exhumation, l'autorisation d'exhumation délivrée par le maire de la commune d'inhumation et l'attestation de présence d'un membre de la famille lors de l'exhumation.